

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2015**

À une séance extraordinaire du Conseil municipal d'Adstock convoquée par le directeur général/secrétaire-trésorier et tenue le lundi, 14 décembre 2015 à 19h00 en la salle de l'édifice Bernardin-Hamann du secteur Saint-Méthode, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : mesdames les conseillères Stéphanie Boissonneault-Gaulin et Martine Poulin, messieurs les conseillers Ghislain Vallée, Nelson Turgeon et Stéphane Thivierge,

Tous membres du conseil tous formant quorum sous la présidence de monsieur Pascal Binet, maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux quelques 16 personnes présentes et déclare la séance ouverte.

Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits par la loi.

**SUJET À PRENDRE EN CONSIDÉRATION**

1. Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2016;
2. Publication des prévisions budgétaires 2016;
3. Adoption du règlement numéro 187-15 imposant les taux de taxes, de compensations et des modalités imposées pour l'année 2016;
4. Période de questions;
5. Levée de la séance.

15-12-339

**PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016**

Monsieur le maire présente et commente les grandes lignes des prévisions budgétaires de l'année 2016, lesquelles sont :

**RECETTES**

Taxes	3 809 537 \$
Tenant lieu de taxes	54 622 \$
Revenus de source locale	349 230 \$
Transferts	<u>650 904 \$</u>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>4 864 293 \$</b>

**DÉPENSES**

Administration générale	738 350 \$
Sécurité publique	496 410 \$
Transport routier	1 583 947 \$
Hygiène du milieu	546 719 \$
Santé et bien-être	6 407 \$
Urbanisme et mise en valeur	414 109 \$
Loisirs et culture	416 849 \$
Frais de financement	150 088 \$
Remboursement de la dette	500 948 \$
Activités d'investissement	210 466 \$
Affectation	<u>(200 000) \$</u>
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>4 864 293 \$</b>

Suite à cette présentation,  
Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,  
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Et résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la Municipalité d'Adstock pour l'année 2016, lesquelles prévisions de revenus et de dépenses, préalablement étudiées et obtenant consensus par les membres du conseil, se chiffrent à 4 864 293 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-12-340

**PUBLICATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015**

En vertu de l'article 957 du Code municipal, la municipalité se doit de publier un document explicatif concernant les prévisions budgétaires. Puisque le journal local «L'Arrivage» diffusé sur le territoire de la municipalité rencontre les exigences prévues au 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 437.1 du susdit Code,

Il est alors proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,  
Et résolu de publier les documents explicatifs des prévisions budgétaires 2016 dans le journal local «l'Arrivage», sur le site internet et le compte Facebook de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

15-12-341

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 187-15 IMPOSANT LES TAUX DE TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2016**

**ATTENDU** que le conseil se doit de réaliser, par l'imposition de taxes, les sommes nécessaires aux dépenses d'administration, qu'il doit aussi pourvoir aux améliorations et faire face aux obligations de la municipalité;

**ATTENDU** que, conformément au paragraphe premier de l'article 954 du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

**ATTENDU** que les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires et qu'ils jugent essentiel le maintien des services municipaux;

**ATTENDU** que le conseil municipal a adopté, le 14 décembre 2015 lors d'une séance extraordinaire réservée à cette fin, un budget équilibré pour l'année financière 2016;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la municipalité peut régler le nombre de versements, les modalités de l'application de l'intérêt sur les versements échus ainsi que l'application de ses règles à d'autres taxes et/ou compensations municipales;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Martine Poulin lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi, 7 décembre 2015;

**ATTENDU** que tous les membres du conseil ont préalablement reçu, conformément à l'article 445 du code municipal, une copie des textes du règlement;

**ATTENDU** que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et s'en déclarent satisfaits;

**ATTENDU** la lecture et les explications rendues par monsieur le maire sur le contenu du règlement;

Suite à cette lecture,

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Et résolu d'adopter le règlement portant le numéro 187-15 concernant l'imposition des taux de taxes, de compensations et des modalités imposées pour l'exercice financier 2016. (Voir livre des règlements)

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les réponses ont été rendues aux questions présentées par l'assistance.

15-12-342

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Et résolu de lever la séance à 20h55.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

Le directeur général et  
secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
Pascal Binet

\_\_\_\_\_  
Jean-Rock Turgeon

jrt